

<b>Safety Culture Ladder NEN</b>			
Numéro de décision :	2021-001		
Objet :	Décision	Exigences linguistiques pour les audits à l'étranger	
Date :	2021-01-14		
Mise en œuvre :	publication sur le site web et dans le manuel	Date d'entrée en vigueur :	immédiatement

## Exigences linguistiques pour les audits à l'étranger

### Situation actuelle

Dans la situation actuelle, le manuel, le schéma et l'outil web du système SCL sont disponibles en 4 langues : néerlandais, allemand, anglais et français. Les formations des auditeurs sont également disponibles dans ces 4 langues. Ces langues ont été choisies parce que les utilisateurs de la norme SCL se trouvent essentiellement aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne.

La norme SCL se développe dans d'autres pays européens. La question se pose alors de savoir dans quelle langue l'audit doit être effectué. La règle de base est que l'audit doit avoir lieu dans la langue véhiculaire parlée par l'entreprise (ou dans le service/la filiale en question). Le présent document en donne une spécification.

### Exigences en matière de compétences linguistiques des auditeurs

- Le point de départ est que l'audit est réalisé dans la langue du pays ou la langue véhiculaire de l'entreprise.
- L'auditeur connaît les us et coutumes du pays concerné.
- L'auditeur doit connaître et comprendre la gestion des risques locaux en matière de santé et de sécurité.
- Le langage ne doit pas avoir un effet négatif sur la qualité de l'audit. L'équipe d'audit doit être apte à comprendre les dictons, énoncés, dialectes, us et coutumes locaux.

Dans ce cadre, au moins 1 auditeur de l'équipe d'audit doit être un locuteur natif. Il/elle a appris la langue par un processus naturel d'acquisition du langage. Par ailleurs, il/elle est né(e) ou a été élevé(e) dans ce pays ou a au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le pays en question. La période de 2 ans d'expérience professionnelle ne peut pas être une *succession* de contacts professionnels. L'expérience professionnelle doit avoir eu lieu pendant une ou plusieurs périodes plus longues et fait l'objet d'une évaluation par NEN.

Dans certains cas, il est concevable que l'auditeur puisse apprécier les dictons et énoncés locaux, etc., bien qu'il/elle ne soit pas né(e) ou ait été élevé(e) dans ce pays ou n'y ait pas acquis d'expérience professionnelle. Pensez par exemple à des auditeurs qui viennent de régions

frontalières, ou y aient habité. Si l'OC souhaite faire intervenir ces auditeurs dans un certain pays, il doit soumettre cette proposition à l'avance à NEN, qui l'évaluera.

Si l'autre auditeur n'est pas un locuteur natif, un test de langue effectué par un institut de langues reconnu (par NEN) doit prouver qu'il/elle maîtrise la langue au niveau B2, au minimum, à l'oral comme à l'écrit. Le résultat du test linguistique est envoyé à NEN avec la demande de déclaration de compétence pour la langue concernée.

L'exigence relative au test linguistique s'applique aux nouvelles demandes de déclaration de compétence pour une certaine langue et est intégrée dans le formulaire de demande pour la déclaration de compétence des nouveaux auditeurs.

- Si un OC souhaite former des auditeurs (locuteurs natifs), cela doit avoir lieu par le biais de la formation officielle des auditeurs. La formation officielle des auditeurs (qui fait partie de la déclaration de compétence) est uniquement dispensée par les parties qui ont conclu un contrat de licence avec NEN. Cela garantit que cette partie respecte les objectifs (fixés par la CdE) pour la formation des auditeurs et participe aux activités d'harmonisation, etc.
- NEN contrôle et fait respecter cette exigence lors de la présentation du plan d'audit. Les plans d'audit doivent être soumis à NEN dans l'une des 4 langues standard (néerlandais, anglais, allemand, français).
- Si les conditions susmentionnées ne peuvent être respectées, il peut être fait appel à un interprète, dans des cas exceptionnels. Une autorisation doit au préalable être demandée à NEN.

### Langue lors des audits offshore

Dans le secteur offshore, l'anglais est généralement la langue véhiculaire. L'anglais est surtout utilisé pour communiquer sur les différentes activités opérationnelles entre le client, l'entrepreneur et le sous-traitant. Si, lors de l'audit, des visites sont effectuées dans les sites/services/filiales qui utilisent une autre langue véhiculaire, l'audit doit être effectué dans la langue véhiculaire du site/du service/de la filiale en question.